Nations Unies A/62/781/Add.9

Assemblée générale

Distr. générale
9 mai 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Points 140 et 143 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Crédit ouvert pour 2006/07	44 831 400
Dépenses de 2006/07	47 347 900
Dépassement de crédits enregistré pour 2006/07	(2 516 500)
Crédit ouvert pour 2007/08	46 587 400
Dépenses prévues pour 2007/08[a]	50 234 100
Montant du dépassement de crédits prévu pour 2007/08[a]	(3 646 700)
Projet de budget du Secrétaire général pour 2008/09	54 943 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2008/09	54 851 100

[a] Prévisions au 31 mars 2008 (voir annexe I).

I. Introduction

1. **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande à l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 de la**

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), sous réserve des observations qu'il a formulées aux paragraphes 18 et 20 ci-dessous.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la Force et des autres éléments qui la concernent directement.

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Force figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007

4. Par sa résolution 60/270, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 44 831 400 dollars (montant net : 43 012 900 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007. Ce montant comprenait des contributions volontaires versées par le Gouvernement chypriote d'un montant de 14 915 300 dollars, équivalant au tiers du coût net du fonctionnement de la Force, et un montant de 6,5 millions de dollars financé par le Gouvernement grec. Un montant brut de 23 416 100 dollars (montant net : 21 597 600 dollars) a été mis en recouvrement auprès des États Membres pour le fonctionnement de la Force durant l'exercice considéré.

5. Les dépenses de l'exercice 2006/07 se sont élevés au total à 47 347 900 dollars, soit un montant supérieur de 2 516 500 dollars (5,6 %) à celui du crédit ouvert, qui était de 44 831 400 dollars (A/62/649, sect. III.A).

6. Le dépassement de crédits (ibid., sect. IV) est imputable essentiellement à des surcroîts de dépenses aux rubriques suivantes :

a) Contingents (1 219 200 dollars) : transport d'un contingent par une ligne aérienne commerciale, le pays ayant fourni le contingent n'ayant pas d'appareil disponible pour assurer sa relève;

b) Police des Nations Unies (129 100 dollars) : relèvement du montant de l'indemnité de subsistance à compter du 1er octobre 2006;

c) Personnel recruté sur le plan international (213 600 dollars) : hausse du coefficient d'ajustement qui a pris effet en juillet 2006, par rapport au coefficient en vigueur en août 2005, et augmentation des dépenses liées à la cessation de service de deux fonctionnaires recrutés sur le plan international et à l'affectation de neuf fonctionnaires à d'autres missions;

d) Personnel recruté sur le plan national (1 006 500 dollars) : révisions du barème des traitements du personnel qui ont pris effet en septembre 2005 (augmentation de 2,1 %) et en septembre 2006 (augmentation de 4,7 %), et appréciation de 6,5 % de la livre chypriote par rapport au dollar des États-Unis;

e) Fournitures, services et matériels divers (257 200 dollars) : dépenses imprévues liées à la part de la Force dans le financement de l'Équipe spéciale du Bureau des services de contrôle interne chargée d'enquêter sur les achats.

7. Ces hausses ont été compensées en partie par des économies aux rubriques suivantes :

a) Personnel temporaire (177 700 dollars) : non-utilisation des crédits approuvés pour l'Équipe Déontologie et discipline (1 P-5 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) en raison de l'établissement d'une équipe régionale de déontologie et discipline à la FINUL, dans le cadre de son renforcement en 2006;

b) Transmissions (119 600 dollars) : réalisation d'économies sur les dépenses engagées au titre des transmissions et de la prestation de services téléphoniques, en raison de tarifs avantageux et baisse de la demande de pièces de rechange pour les liaisons hertziennes et les télécopieuses;

c) Informatique (31 400 dollars) : réduction du volume des achats de matériel et recours aux ressources internes pour l'entretien et la réparation du matériel; le solde inutilisé a été en partie contrebalancé par des dépenses supplémentaires résultant de l'achat de logiciels pour la mise en place du site Web de la Force.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé que le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force s'établissait à 339 362 000 dollars pour la période allant de sa création jusqu'au 15 juin 2008. Au 31 janvier 2008, les paiements reçus se chiffraient à 311 967 000 dollars, le montant restant dû s'élevant à 27 395 000 dollars. Au 31 mars, le solde de trésorerie de la mission se montait à 8,9 millions de dollars. **Le Comité note que le solde des liquidités disponibles est inférieur au montant de la réserve de trésorerie opérationnelle de trois mois (10 909 000 dollars) et que les remboursements dus aux pays qui fournissent des contingents n'ont pas pu être effectués depuis octobre 2006. Le Comité consultatif exprime une fois de plus la préoccupation que lui inspire la précarité de la situation financière de la mission (voir A/61/852/Add.4, par. 9), due au non-versement des quotes-parts**.

9. Le Comité consultatif a également été informé que le remboursement des dépenses relatives aux contingents était à jour en septembre 2006 et que le solde dû aux pays s'élevait, le 31 décembre 2007, à 14 522 000 dollars. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, le Comité a appris que les remboursements n'avaient été effectués que jusqu'en juin 2006 et certifiés jusqu'en septembre 2007 et que le solde restant dû à ce titre s'élevait à 3 369 000 dollars au 31 décembre 2007. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 mars 2008, 280 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 487 000 dollars depuis la création de la mission, les engagements non réglés s'élevaient à 110 000 dollars et une demande d'indemnisation était encore en suspens.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2008, les chiffres de l'exercice 2007/08 concernant l'occupation des postes de la Force s'établissaient comme suit :

Catégorie	*Nombre de postes autorisés*[a]	*Nombre de postes pourvus*	*Taux de vacance de postes (%)*
Contingents	860	872	(1,4)
Police des Nations Unies	69	64	7,2
Personnel recruté sur le plan international	39	37	5,1
Personnel recruté sur le plan national	110	107	2,7

[a] Niveau le plus élevé de l'exercice.

11. Le Comité consultatif a eu communication de l'état préliminaire des dépenses, au 31 mars 2008, pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (voir annexe I). Au 31 mars, les dépenses s'élevaient à 43 244 200 dollars et les dépenses prévues pour la période du 1er avril au 30 juin 2008 se chiffraient à 6 989 900 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 50 234 100 dollars, ce qui impliquerait un dépassement de 3 646 700 dollars par rapport au crédit de 46 587 400 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/280.

12. Les paragraphes 2 à 9 de la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la mission (A/62/779) contiennent des informations sur les dépenses supplémentaires imprévues afférentes à l'exercice en cours. Ces dépenses comprennent :

a) Un montant de 907 000 dollars, imputable à la modification des arrangements applicables aux officiers d'état-major qui, en vertu de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, perçoivent une indemnité de subsistance (missions) depuis le 1er juillet 2007, cette indemnité n'étant plus remboursée aux pays fournisseurs de contingents aux taux standard;

b) Un montant de 1 572 400 dollars, imputable à la modification des arrangements applicables aux membres de la police des Nations Unies, qui perçoivent l'indemnité de subsistance dans son intégralité pour couvrir les frais de logement et de nourriture à compter du 1er septembre 2007;

c) Un montant de 817 300 dollars, imputable à une augmentation consécutive à la révision du barème des traitements des agents recrutés sur le plan national qui a pris effet au 1er janvier 2008;

d) Un montant de 216 900 dollars au titre des installations et infrastructures, correspondant à l'augmentation des dépenses afférentes aux services collectifs de distribution et aux services d'entretien fournis localement, qui résulte des fluctuations du taux de change;

e) Un montant de 513 000 dollars à la rubrique Transports terrestres, imputable à l'augmentation du prix d'achat d'un camion-citerne à eau, au remplacement d'urgence d'un camion de vidange et à la hausse du coût du carburant.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

A. Mandat et résultats prévus

13. Le mandat de la Force a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964). Par sa résolution 1789 (2007), le Conseil l'a prorogé jusqu'au 15 juin 2008.

B. Ressources nécessaires

14. Le projet de budget de la Force pour l'exercice 2008/09 s'élève à 54 943 000 dollars, soit une augmentation de 8 355 600 dollars (17,9 %), en chiffres bruts, par rapport au crédit d'un montant de 46 587 400 dollars ouverts pour l'exercice précédent. L'analyse des écarts figure dans la section III du projet de budget (A/62/718).

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2007/08*	*Effectif proposé pour 2008/09*	*Variation*
Contingents	834	834	–
Police des Nations Unies	62	62	–

15. Les prévisions de dépenses au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2008/09 s'élèvent à 24 227 900 dollars, soit une hausse de 4 177 300 dollars (20,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent. Ce montant se décompose comme suit : 2 425 000 dollars (augmentation de 12,8 %) pour les militaires et 1 752 300 dollars (augmentation de 152,3 %) pour la police des Nations Unies. Les dépenses supplémentaires sont imputables principalement à la modification des arrangements applicables aux officiers d'état-major et aux policiers (voir par. 12 ci-dessus). Le Comité consultatif note que les effectifs proposés pour les militaires et le personnel de police restent inchangés par rapport à ceux qui sont actuellement approuvés. Le taux de vacance de postes appliqué pour le calcul des dépenses était de 1 % dans le cas du personnel militaire et de 5 % dans le cas du personnel de police.

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2007/08*	*Effectif proposé pour 2008/09*	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	39	40	1
Personnel recruté sur le plan national	110	113	3

16. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour l'exercice 2008/09 s'élèvent à 14 656 000 dollars, soit une hausse de 1 955 700 dollars (15,4 %). Les dépenses supplémentaires tiennent essentiellement :

a) À la création proposée de quatre postes, un poste de conseiller juridique principal (P-5) dans le cadre de la composante 1 (Affaires politiques et civiles) et trois postes d'agent des services généraux au sein de la Division de l'appui à la mission dans le cadre de la composante 4 (Appui);

b) Au reclassement proposé de trois postes, un dans le cadre de la composante 1 et deux dans le cadre de la composante 4;

c) À la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, entrée en vigueur le 1er janvier 2008 et qui tient compte du passage de la livre chypriote à l'euro, avec un taux de conversion fixe de 0,585 livre pour un euro.

Les prévisions tiennent également compte d'un taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 2 % pour les agents recrutés sur le plan national. Par ailleurs, le Secrétaire général propose de transférer deux postes dans le cadre de la composante 1.

Recommandation concernant les postes

17. On trouvera à l'annexe II le récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Force pour l'exercice 2008/09, y compris les transferts et les reclassements.

18. S'agissant de la proposition relative à la création d'un poste de conseiller juridique principal (P-5) (A/62/718, par. 9), le Comité a été informé que ce poste était jugé nécessaire pour un certain nombre de questions à régler à l'intérieur de la zone tampon administrée par les Nations Unies, touchant notamment la propriété et la sécurité et les conditions d'application de l'acquis communautaire de l'Union européenne. Il a également été informé que la mission avait eu recours aux services d'un officier pour des consultations juridiques. Comme cet officier devait quitter la mission en août 2008, la création d'un poste de conseiller juridique principal serait nécessaire pour assurer l'accomplissement de cette fonction. **Le Comité reconnaît qu'il y a lieu de prévoir des crédits pour la mission au titre des conseils juridiques, mais il considère que les fonctions envisagées pourraient être exercées de manière satisfaisante à la classe P-4, les questions juridiques complexes pouvant au besoin être soumises au Bureau des affaires juridiques**.

19. Comme indiqué aux paragraphes 18 à 20 du projet de budget, il est proposé de créer trois postes d'agent des services généraux : a) un poste de technicien en chauffage, ventilation et climatisation; b) un poste d'assistant technique aux transports; et c) un poste d'assistant à la santé, à la sûreté et à l'environnement. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces postes**.

20. S'agissant des reclassements proposés pour trois postes (A/62/718, par. 11, 16 et 17), le Comité consultatif note que le mandat de la Force est resté stable depuis la création de la mission en 1964. **Il estime que ces reclassements ne sont pas indispensables à ce stade et, par conséquent, n'approuve pas la proposition**.

21. Il est également proposé de transférer deux postes d'assistant d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Service des affaires civiles au Bureau du porte-parole dans le cadre de la composante 1 (ibid., par. 10 et 12). **Cette proposition ne soulève pas d'objection de la part du Comité consultatif**.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué pour 2007/08	*Montant prévu pour 2008/09*	*Variation*
13 836 500	16 059 100	2 222 600

22. Le montant prévu des dépenses opérationnelles de l'exercice 2008/09 accuse une augmentation de 2 222 600 dollars, soit 16,1 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2007/08. Les principaux facteurs contribuant à cette augmentation sont exposés ci-dessous.

Voyages

23. Une augmentation de 117 800 dollars (43,7 %) est prévue pour des réunions supplémentaires auxquelles doivent participer des fonctionnaires de haut niveau et pour les coûts afférents à la participation d'un fonctionnaire à un programme d'échanges avec les services du Siège. **Le Comité consultatif ne doute pas de l'importance des voyages effectués dans le cadre des fonctions; d'un autre côté, il estime qu'il convient d'utiliser la visioconférence et les autres moyens de communication électronique chaque fois que c'est possible. Il recommande que les frais de voyage soient suivis de près**.

Installations et infrastructures

24. Les ressources supplémentaires demandées (1 274 400 dollars, soit une augmentation de 19,5 %) concernent : a) l'acquisition de locaux préfabriqués à usage de bureaux pour remplacer les conteneurs amiantés; b) le remplacement de matériel de réfrigération afin de se conformer aux normes de l'Union européenne en la matière; c) l'achat de climatiseurs; et d) l'élimination sur place de déchets solides, qui était prévue dans le budget de l'exercice 2006/07, mais a été reportée en attendant les conclusions des évaluations prévues de l'environnement.

25. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le projet relatif à l'élimination des déchets portait sur l'assainissement d'une zone polluée par quelque 30 000 mètres cubes de déchets solides. Cette zone est située à proximité des sources d'approvisionnement en eau, ce qui risque de causer des nuisances pour l'environnement et la santé. Le report du projet tenait au fait que le montant affecté à l'élimination des déchets dans cette zone pour l'exercice 2006/07 était insuffisant. La Force avait consulté le Gouvernement qui avait proposé d'enterrer les déchets sur place. Le Gouvernement a exigé que la Force procède à deux évaluations aux fins de l'obtention d'un permis pour ce projet. Ce permis devrait en principe être délivré au cours de l'exercice 2008/09.

Transports terrestres

26. Une augmentation de 505 500 dollars (16,6 %) est prévue au budget pour : a) assurer le remplacement de matériel de manutention et b) couvrir la hausse des frais de réparation et d'entretien des véhicules loués, qui s'explique par les fluctuations monétaires. Le Comité consultatif a été informé que les dépenses supplémentaires couvraient également le coût du remplacement d'un camion-citerne requis pour la distribution d'eau aux contingents.

Transmissions

27. L'accroissement prévu (67 700 dollars, soit 7,1 %) est imputable aux redevances en rapport avec les répéteurs et à l'augmentation des ressources nécessaires à la réalisation de l'enquête de suivi de la perception qu'ont les communautés de la contribution de la Force à un règlement de la question chypriote.

Informatique

28. Un montant supplémentaire de 149 300 dollars (soit une augmentation de 24,6 %) est demandé pour l'installation de câbles à fibres optiques ainsi que de racks (étagères) pour serveurs afin de respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle. Le Comité consultatif a été informé que ces ressources étaient requises pour le déménagement de l'infrastructure de reprise après sinistre et de continuité des activités.

Matériel spécial

29. L'augmentation des ressources demandées (5 800 dollars ou 50,4 %) est liée à l'acquisition de matériel d'observation nocturne destiné à améliorer l'efficacité opérationnelle des patrouilles de nuit. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation correspondait aux dépenses à prévoir pour l'achat de cinq nouvelles jumelles de vision nocturne qui permettraient d'améliorer l'efficacité opérationnelle des patrouilles dans la zone tampon.

Fournitures, services et matériel divers

30. La hausse prévue (85 500 dollars ou 17 %) correspond à l'augmentation des ressources demandées pour l'achat de matériel photographique destiné aux enquêtes spéciales de la police militaire, qui est compensée en partie par la diminution de celles demandées au titre des honoraires, fournitures et services liés à la formation.

4. Divers

Formation

31. Le Comité consultatif a été informé que les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales qui se trouvent dans la région (Force intérimaire des Nations Unies au Liban, Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, UNFICYP, Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et Commission d'enquête internationale indépendante) partageaient des moyens et des compétences dans le domaine de la formation et coordonnaient leurs programmes en la matière afin d'optimiser la participation au niveau de la région. À ce propos, on trouve aux paragraphes 29 à 32 du projet de budget du Secrétaire général (A/62/718) des informations sur les projets de la mission et les ressources prévues dans ce domaine pour l'exercice 2008/09. Le Comité a également fait des observations au sujet de la formation aux paragraphes 79 à 83 de son rapport d'ensemble (A/62/781). **Le Comité se félicite de la forme que prend actuellement la coopération régionale et espère bien que celle-ci se poursuivra**.

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

32. Le Comité consultatif prend note des observations que le Comité des commissaires aux comptes a faites au sujet de la Force (A/62/718, sect. V.C.) et **demande à cette dernière de donner suite aux recommandations du Comité dans les meilleurs délais**.

V. Conclusions

33. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 sont indiquées au paragraphe 16 du rapport sur l'exécution du budget (A/62/649). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit supplémentaire de 2 516 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice 2006/07 et de mettre ce montant en recouvrement auprès des États Membres. Il recommande également que les autres recettes et ajustements d'un montant de 1 212 700 dollars soient portés au crédit des États Membres selon les modalités que l'Assemblée générale arrêtera**.

34. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 12 de la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Force (A/62/779). **Compte tenu des observations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit supplémentaire de 3 646 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice 2007/08**.

35. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 46 du projet de budget (A/62/718). **Le Comité consultatif recommande que, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force, et compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 18 et 20 ci-dessus, l'Assemblée générale ouvre un crédit de 54 851 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009**.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/649)
- Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/718 et Corr.1)
- Modalités de financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/779)

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/62/781)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intitulé « Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 » (A/61/852/Add.4)
- Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2007/699 et Corr.1)
- Résolution 61/280 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Résolutions 186 (1964) et 1789 (2007) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2007-31 mars 2008			*Prévision au 30 juin 2008*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (2) – (1)*	*1er avril-30 juin 2008 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) – (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6) + (1)*	*Explication des écarts*
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	–	–	–	–	–	–	–	
Contingents	18 900,0	18 626,5	273,5	1 180,5	19 807,0	(907,0)	(4,8)	Modification des arrangements applicables aux officiers d'état-major
Police des Nations Unies	1 150,6	1 677,5	(526,9)	1 045,5	2 723,0	(1 572,4)	(136,7)	Augmentation de l'indemnité de subsistance (missions), de 19 à 81 livres chypriotes par personne et par jour
Total partiel	**20 050,6**	**20 304,0**	**(253,4)**	**2 226,0**	**22 530,0**	**(2 479,4)**	**(12,4)**	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	6 019,6	4 448,0	1 571,6	1 468,3	5 916,3	103,3	1,7	Trois postes pourvus avec retard
Personnel recruté sur le plan national	6 601,7	5 440,9	1 160,8	1 978,1	7 419,0	(817,3)	(12,4)	Montée de la livre chypriote contre le dollar des États-Unis, de 0,474 (chiffre utilisé pour établir le budget) à 0,411 pour 1 dollar; passage à l'euro aux fins du barème des salaires de cette catégorie de personnel, à 0,585 euro pour 1 dollar
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	79,0	66,7	12,3	12,3	79,0	–	–	
Total partiel	**12 700,3**	**9 955,6**	**2 744,7**	**3 458,7**	**13 414,3**	**(714,0)**	**(5,6)**	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	

	1er juillet 2007-31 mars 2008			*Prévision au 30 juin 2008*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (2) – (1)*	*1er avril-30 juin 2008 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) – (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6) + (1)*	*Explication des écarts*
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	–	–	–	–	–	–	–	
Voyages	269,5	130,6	138,9	17,9	148,5	121,0	44,9	Moins que prévu de voyages nécessaires aux fins des consultations politiques
Installations et infrastructures	6 547,3	5 768,2	779,1	996,0	6 764,2	(216,9)	(3,3)	Montée de la livre chypriote contre le dollar, d'où alourdissement des frais de restauration, d'enlèvement des déchets et de nettoiement
Transports terrestres	3 047,9	3 587,0	(539,1)	(26,1)	3 560,9	(513,0)	(16,8)	Montée de la livre chypriote contre le dollar, coût accru du camion-citerne pour l'eau, besoin de remplacer immédiatement le camion de vidange et montée du prix des carburants
Transports aériens	1 589,1	1 570,6	18,5	(22,1)	1 548,5	40,6	2,6	Baisse des primes d'assurance, en partie contrebalancée par l'augmentation du prix des carburants
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–	
Transmissions	958,5	784,8	173,7	151,2	936,0	22,5	2,3	Économies réalisées sur les frais d'entretien et les pièces de rechange
Informatique	606,0	513,3	92,7	35,5	548,8	57,2	9,4	Matériel acheté moins cher que prévu
Services médicaux	304,8	241,8	63,0	64,1	305,9	(1,1)	(0,4)	Alourdissement du coût des services médicaux, en partie compensé par une baisse des dépenses de fournitures médicales
Matériel spécial	11,5	11,5	–	(3,5)	8,0	3,5	30,4	Matériel acheté moins cher que prévu
Fournitures, services et matériel divers	501,9	376,8	125,1	92,2	469,0	32,9	6,6	Réduction des dépenses de fret, des indemnisations versées au titre de la responsabilité civile et des achats d'uniformes
Total partiel	**13 836,5**	**12 984,6**	**851,9**	**1 305,2**	**14 289,8**	**(453,3)**	**(3,3)**	
Total brut	**46 587,4**	**43 244,2**	**3 343,2**	**6 989,9**	**50 234,1**	**(3 646,7)**	**(7,8)**	

	1er juillet 2007-31 mars 2008			*Prévision au 30 juin 2008*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (2) – (1)*	*1er avril-30 juin 2008 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) – (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6) + (1)*	*Explication des écarts*
Recettes provenant des contributions du personnel	1 998,3	1 256,0	742,3	503,8	1 759,8	238,5	11,9	
Total net	**44 589,1**	**41 988,2**	**2 600,9**	**6 486,1**	**48 474,3**	**(3 885,2)**	**(8,7)**	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 471,0	183,4	1 287,6	1 287,6	1 471,0	–	–	
Total	**48 058,4**	**43 427,6**	**4 630,8**	**8 277,5**	**51 705,1**	**(3 646,7)**	**(7,6)**	

Annexe II

Récapitulatif par composante des modifications de tableau d'effectifs proposées pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009)

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Titre ou fonction*
Composante 1			
Bureau du Conseiller principal	+1	P-5	Conseiller juridique
Service des affaires civiles	-2	GSN	Assistants d'information transférés au Bureau du porte-parole
Bureau du porte-parole	+2	GSN	Transfert de 2 postes d'assistant d'information du Service des affaires civiles
	-1	P-2	Reclassement à P-3 d'un poste de fonctionnaire de l'information (adjoint de 1re classe)
	+1	P-3	Reclassement d'un poste P-2 de fonctionnaire de l'information
Composante 4			
Section de la sécurité	-1	P-3	Reclassement à P-4 du poste du Chef des services de sécurité
	+1	P-4	Reclassement du poste P-3 du Chef des services de sécurité
Services d'appui intégrés	-1	SM	Reclassement à P-5 du poste de Chef des services d'appui intégrés
	+1	P-5	Reclassement du poste d'agent du Service mobile du Chef des services d'appui intégrés
	+3	GSN	Technicien climatisation, aide-technicien transport et assistant santé, sécurité, chauffage, ventilation et environnement
Total			
Personnel recruté sur le plan international	+1		
Personnel recruté sur le plan national	+3		
	+4		

GSN = Agent des services généraux recruté sur le plan national.
SM = Agent du Service mobile.